

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 07515
Numéro SIREN : 395 258 072
Nom ou dénomination : PROCIVIS PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2019 sous le numéro de dépôt 92228

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 02-08-2019

N° DE DEPOT : 2019R092228

N° GESTION : 1994B07515

N° SIREN : 395258072

DENOMINATION : PROCIVIS PARTICIPATIONS

ADRESSE : 87 quai Panhard et Levassor 75013 Paris

DATE D'ACTE : 30-04-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Démission(s) d'administrateur(s)

PROCIVIS PARTICIPATIONS
Société Anonyme
Au capital de 3 500 000 euros
Siège social : 87 Quai Panhard et Levassor
75013 PARIS
395 258 072 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 30 avril,
A 13 heures 30,

Les administrateurs de la société PROCIVIS PARTICIPATIONS se sont réunis en conseil,
au siège de la société sur convocation du Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- **Monsieur Dominique LAMBECQ**, Président du Conseil d'administration et administrateur,
- **Monsieur Jacky LECOINTE**, administrateur,
- **Monsieur Hervé MAGNE**, administrateur,

Assiste également à la réunion :

- **Monsieur Philippe HELIGOIN**, Directeur Général et qui assurera le secrétariat de la séance.

Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique LAMBECQ préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.



Le Président rappelle que le Conseil s'est réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 juin 2019,
2. Arrêté des comptes sociaux de l'exercice 2018 et ses annexes,
3. Convocation de l'assemblée générale ordinaire et fixation de l'ordre du jour,
4. Etablissement du projet de résolutions de l'assemblée générale ordinaire et du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
5. Cooptation d'un administrateur, Monsieur Marc Iltis,
6. Questions diverses.

Le Président propose aux administrateurs de délibérer et de se prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour :

.../...

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

M. Jacky LECOINTE informe le Conseil de son souhait de démissionner de son mandat d'administrateur à l'issue de cette réunion.

Par conséquent, le Président propose la candidature de M. Marc ILTIS, Directeur général délégué de la Sacicap de Franche Comté qui pourrait être coopté en remplacement de Monsieur Jacky LECOINTE.

Le conseil d'administration prend acte de la démission de M. Jacky LECOINTE à l'issue de ce Conseil d'administration.

Le Président demande aux administrateurs de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil d'administration s'exprime, à l'unanimité, pour la cooptation à titre provisoire de M. Marc ILTIS en remplacement de M. Jacky LECOINTE conformément à l'article L 225-24 alinéa 1 du Code de commerce. Sa nomination sera soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

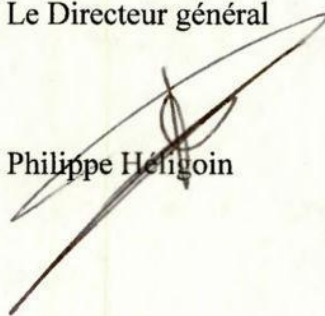
Aucune question diverse n'est abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Pour extrait certifié conforme

Le Directeur général

Philippe Heligoin



DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 02-08-2019

N° DE DEPOT : 2019R092228

N° GESTION : 1994B07515

N° SIREN : 395258072

DENOMINATION : PROCIVIS PARTICIPATIONS

ADRESSE : 87 quai Panhard et Levassor 75013 Paris

DATE D'ACTE : 25-06-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Ratification de nomination d'administrateur(s)

PROCIVIS PARTICIPATIONS
Société Anonyme
Au capital de 3 500 000 euros
Siège social : 87 Quai Panhard et Levassor
75013 PARIS
395 258 072 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf,
le vingt-cinq juin,
à 9 heures 30,

Les actionnaires de la société PROCIVIS PARTICIPATIONS, société anonyme au capital de 3 500 000 euros divisé en 500 000 actions d'une même valeur nominale de 7 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la Bibliothèque Nationale de France Quai François Mauriac, Paris 13^{ème} Entrée Belvédère - 18ème étage, à la suite de la convocation qui leur a été faite par lettre en date du 7 juin 2019, conformément à la loi et aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents.

L'Assemblée procède immédiatement à la composition du bureau.

- Monsieur Dominique LAMBECQ, Président du Conseil d'administration, préside la séance.
- Monsieur Philippe PETIOT, PROCIVIS IMMOBILIER,
- Monsieur Paul Jean LE ROUX,

les deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Philippe HELIGOIN est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine PRIOLLAUD, du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée est absent excusé.

Après avoir constaté la composition du bureau, le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que 3 actionnaires représentant 499 996 actions, sur 500.000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Il constate que l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.



Le Président dépose alors sur le bureau, pour être mis à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la feuille de présence,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée,
- la copie de la lettre de convocation sous la forme recommandée adressée au Commissaire aux comptes avec le récépissé postal.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes - Approbation des comptes annuels et de l'annexe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 - quitus aux Administrateurs,
2. Affectation du résultat de l'exercice 2018,
3. Approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'art. L 225-38 du Code de commerce,
4. Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39.4 du CGI,
5. Renouvellement de mandats d'administrateurs,
6. Ratification de la cooptation d'un administrateur,
7. Pouvoirs.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes.

Après débat, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes, le bilan et l'annexe aux comptes de l'exercice 2018, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée, sur proposition du Conseil, décide d'affecter la somme de 304.647,12 € représentant le bénéfice comptable de l'exercice 2018 comme suit :

- à la réserve légale pour : 15.232,36 €
- le solde en report à nouveau pour : 289.414,76 € portant ce dernier à 2.012.162,28 €.

En application de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucun dividende par actions n'a été mis en distribution au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



.../...

Septième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil, décide de ratifier la nomination de Monsieur Marc ILTIS coopté par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 30 avril 2019, en remplacement de Monsieur Jacky LECOINTE, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou extrait conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité afférentes aux résolutions adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Pour extrait certifié conforme

Le Directeur général

Philippe Helgoin

